



Ma Communauté
de Communes

DECISION DU PRESIDENT N° 2022 D 65

Ayant pour objet l'adhésion de la Communauté de Communes Aunis Sud à l'Agence nationale pour le Développement du Cinéma en Régions (L'adrc)

Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-07-09 du 16 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud pour décider l'adhésion de la Communauté de Communes à des associations,

Vu les statuts de l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions (L'adrc),

Considérant que l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions (L'adrc) a pour missions : Le conseil et l'assistance pour la création et la modernisation des cinémas pour la proximité et la diversité du cinéma sur tous les territoires et notamment dispose d'un département « Etudes et conseils » dont la mission consiste à répondre à la sollicitation des porteurs de projets et de tout organisme s'impliquant dans une politique d'amélioration de la desserte cinématographique du territoire, en procédant à toutes missions de conseil et d'expertise, d'information et d'assistance pour l'évolution qualitative du parc de salles.

Vu les réflexions en cours sur l'avenir du Cinéma « Le Palace » à Surgères.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : L'adhésion de la Communauté Aunis Sud à partir de l'année 2022 à l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions (L'adrc) afin de bénéficier de ses services d'études, conseils et expertises dans la réflexion sur l'avenir du Cinéma « Le Palace » à Surgères.

ARTICLE 2 : Le règlement par la Communauté de Communes Aunis Sud d'une cotisation annuelle à l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions (L'adrc), fixée annuellement par son Conseil d'Administration et pour l'exercice 2022 à 330 € TTC.

ARTICLE 3 : Mademoiselle le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
- Madame la Trésorière de Surgères,
- Madame la Présidente de l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions (L'adrc)

AR Prefecture

017-200041614-20220728-2022D65-DE
Reçu le 28/07/2022
Publié le 28/07/2022

Fait à Surgères,
Le 28 juillet 2022
Le Président,



Jean GORIOUX

Télétransmission de la décision en préfecture.

sous le numéro : 017-200041614-20220728-2022D65-DE

le : 28 juillet 2022

Date de publication sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud : **jeudi 4 août 2022**

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX Président de la Communauté de Communes Aunis Sud